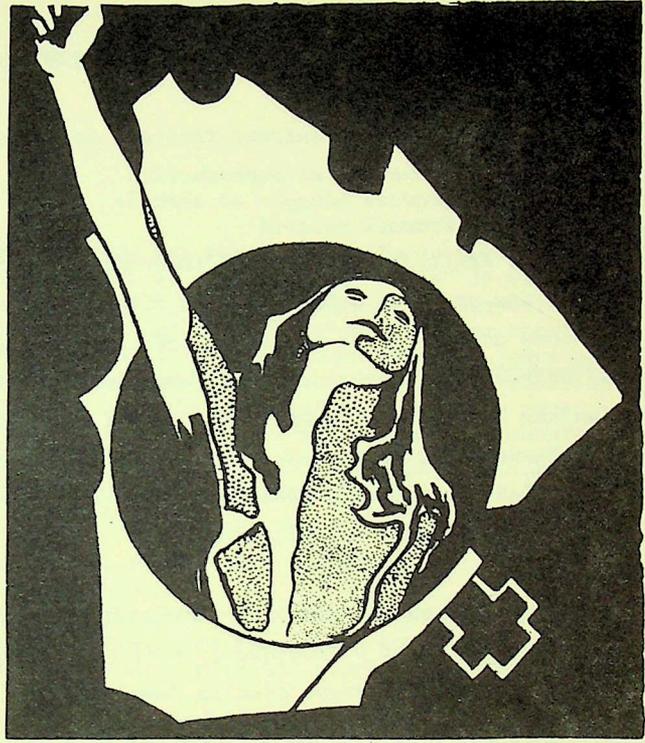


Ulra

DOSSIER



SUR LA

SITUATION DES FEMMES

AU QUEBEC

AVANT-PROPOS

Les documents qui suivent traitent de trois aspects de la condition des femmes.

- Sexualité et reproduction*
- Travail ménager et servile*
- Travail salarié*

Notre but était de rassembler l'information disponible sur ces sujets pour servir de base à une première approche de la situation des femmes québécoises. Bien que nous semblons aborder trois problèmes très différents, il est important de souligner que ces cadres de l'oppression des femmes sont étroitement liés entre eux et agissent l'un sur l'autre pour perpétuer la condition "féminine". Si nous les avons traités séparément c'est pour en faire une meilleure analyse, mais il reste qu'il faut finalement les envisager de manière globale sans perdre de vue qu'ils sont en fait trois facettes d'une même exploitation.

On prétend que le rôle des femmes dans la société actuelle est basé sur des réalités naturelles et biologiques. Mais on confond, souvent à dessein, le biologique et le social. Est biologique chez la femme, le fait de porter et donner naissance à l'enfant. Toutefois, le soin exclusif des enfants, et les tâches ménagères non-rémunérées qui s'ensuivent sont des responsabilités définies socialement et n'ont rien à voir avec le rôle biologique. De plus, l'attribution aux femmes des fonctions de "mère et d'épouse" a pour conséquence immédiate d'exclure la possibilité du travail salarié pour un grand nombre de femmes ou du moins de le rendre particulièrement difficile: double journée de travail, absence de garderies, salaires moins élevés, emplois subalternes. Cette situation engendre la dépendance économique et place très souvent les femmes dans une position servile.

Comme jusqu'à maintenant, les femmes se sont toujours vues attribuer des rôles par d'autres qu'elles, il serait urgent enfin qu'elles se regroupent pour définir elles-mêmes la place qu'elles désirent occuper dans la société. Il faut que les Québécoises elles-mêmes, travailleuses, ménagères, forgent les instruments de leur libération dès maintenant, afin que la libération du Québec soit menée et par les travailleurs et par les femmes. Comme Lénine l'a dit: "le succès d'une révolution dépend du degré de participation des femmes."

LA FAMILLE ET LE TRAVAIL SERVILE DE LA FEMME

-Le travail ménager est un travail gratuit

La durée des heures de travail de la ménagère est proportionnelle au revenu de son mari. En fait, si l'on considère qu'au Québec la majorité des "chefs" de famille gagnent moins de \$5,000 par année, la ménagère doit donner un surplus de travail: cuire, faire beaucoup de cuisine, se priver de sorties "en dehors" et calculer constamment son budget. Ce travail est entièrement gratuit et s'échelonne sur 365 jours par année sans vacances. Le travail gratuit de la ménagère est donc essentiel au maintien de la famille. "Faire le ménage" est d'autant plus dévalorisant et ingrat que rares sont les hommes qui acceptent de s'y astreindre. De plus, il est frappant de constater que la valeur des services ménagers rendus par la femme est estimée à près du quart de notre production (1969) et qu'il n'est pas inscrit dans la comptabilité nationale.

"Ma mère ne travaille pas, elle a trop d'ouvrage"

Deux des plus récentes études laissent supposer que la durée quotidienne du travail de la ménagère non-employée au dehors, varie entre six heures environ, si elle n'a pas d'enfant et onze heures si elle en a deux ou plus (77 heures par semaine). (1)

De plus, celle qui a un emploi au dehors et celle qui a deux enfants ou plus et qui reste à la maison travaillent probablement toutes deux plus de 11 heures par jour. L'industrie ne tolérerait pas une journée de travail de 11 heures. Les heures consacrées aux travaux ménagers accaparent donc toute l'énergie et le temps des femmes et n'ont pas diminué autant qu'on pourrait le croire à une époque de travaux techniques. La femme mariée avec ou sans enfant, qui travaille à l'extérieur, fait donc une double-journée de travail pour un seul salaire.

On se rend compte que pour accomplir un tel travail, les appareils ménagers deviennent indispensables.

"O femmes! approchez et venez m'entendre. Que votre curiosité, dirigée une fois sur des objets utiles, contemple les avantages que vous avez donné la nature et que la société vous a ravés. Venez apprendre comment, nées compagnes de l'homme vous êtes devenues son esclave; comment, tombées dans cet état abject, vous êtes parvenues à vous y plaire, à le regarder comme votre état naturel; comment enfin, dégradées de plus en plus par votre longue habitude de l'esclavage, vous avez préféré les vices avilissants, mais commodes, aux vertus plus pénibles d'un être libre et respectable."

C. De Laecls, 1783

LA FAMILLE (historique)

La famille n'est pas un phénomène "naturel". Au cours des âges, elle a connu différentes transformations à partir de la tribu où la famille travaillait seulement pour ses besoins naturels et ceux de sa collectivité, jusqu'à la famille unicellulaire dont les besoins et le travail sont contrôlés par une minorité possédant le pouvoir. Ce changement est étroitement lié aux transformations des rapports économiques. La famille devient donc le produit de la structure économique de notre société.

LA FAMILLE UNI-CELLULAIRE

Le phénomène de l'urbanisation a provoqué l'exode des familles vers les villes. Ce phénomène a engendré l'isolement des cellules familiales entre elles. Alors que les rapports sociaux qu'ont connus nos grands-pères et nos grands-mères à la campagne étaient de type collectif (le travail nécessitait la participation de tous dans un même lieu: la terre), le travail à la ville divise la famille puisque le père est à l'usine, les enfants à l'école, la mère à la maison. Cette division existe aussi entre les familles et c'est pourquoi les échanges collectifs tels que la participation, l'entraide et l'amitié ne peuvent se développer. La femme se retrouve ainsi isolée dans un travail quadruplé parce que non partagé.

LA FAMILLE: unité de consommation

La famille est une unité de consommation. D'ailleurs, la société industrielle favorise auprès des familles une consommation outrée en créant chaque jour de nouveaux produits qui ne correspondent pas nécessairement à ses besoins.

La femme, de par son rôle spécifique au sein de la famille, a la responsabilité de l'achat de la nourriture, des vêtements, des articles ménagers, etc... Elle remplit ainsi la fonction primordiale de la consommation familiale sans compter la publicité assommante qui lui est adressée chaque jour par les médias. Cette tâche qui incombe à la femme prend cependant différents aspects selon le revenu de chaque famille.

Ainsi, la place des femmes mariées dans la société est presque toujours fonction de la situation de son mari plutôt que de celle qu'elle s'est faite elle-même. Elle tire ses satisfactions personnelles de la réussite de son mari ou de ses enfants. Beaucoup de femmes semblent accepter cette fonction secondaire d'appui sans même la mettre en question, estimant sans doute que l'influence qu'elles exercent sur leur mari et sur leurs enfants suffit à justifier une vie entière de dépendance quasi-totale. De plus, un grand nombre de femmes mariées souffrent d'isolement. Leur travail, à l'encontre des métiers que l'on exerce au dehors, leur fournit peu de contacts sociaux. Il ne leur donne même pas la même stimulation ni la même satisfaction affective que l'on ressent lorsqu'on travaille en équipe.

LE TRAVAIL MENAGER, RESERVE AUX FEMMES, EST UN TRAVAIL GRATUIT

Le travail ménager est un travail réservé aux femmes.

On a toujours considéré que le travail ménager réservé aux femmes était un rôle 'naturel'. Le rôle de ménagère est confondu avec celui de la mère tandis que le rôle de père n'a jamais été associé au travail ménager. On se sert du fait que la femme porte l'enfant pendant neuf mois pour justifier cette confusion. En fait, si on a réussi à confiner la femme dans ce rôle de subalterne, dévalorisant et sans envergure sociale, c'est que son éducation l'a formée strictement dans cette voie.

En effet, dès le bas-âge, la petite fille apprend à plaire, à être coquette et faible, à user d'une série de 'ruses' pour séduire d'abord son père et ensuite son mari. Tout au long de ses études, on lui souligne l'importance sinon la priorité de connaître tous les "secrets de la parfaite ménagère". De par cette éducation aliénante, qui ne lui laisse pas d'autres alternatives que celles de devenir une "vieille fille" ou une "putain", la femme se voit réduite à accepter le rôle de mère et d'épouse que la société lui a réservé.

Pourcentage des foyers visités possédant
certains appareils ménagers (1948-68)

| | 1958 | 1963 | 1968 |
|---|-------|-------|-------|
| Eau courante chaude et froide | 73.50 | 84.86 | 90.97 |
| Fourneau à gaz ou à l'électricité | 76.66 | 87.24 | 94.03 |
| Réfrigérateur électrique | 86.24 | 94.20 | 97.44 |
| Congélateur domestique | 8.17 | 17.66 | 29.16 |
| Machine à laver électrique | 84.28 | 86.81 | 83.57 |
| Aspirateur | 60.09 | 73.40 | - |
| Machine à coudre électrique | 36.30 | 49.00 | - |
| Sécheuse | - | 21.60 | 36.70 |
| Lave-vaisselle automatique | - | 2.00 | 5.00 |
| Polisseuse | - | - | 55.00 |

Source: Commission Royale d'Enquête sur la situation de la femme.

Ce tableau nous donne un bon aperçu des appareils ménagers en usage dans nos foyers. On remarque alors que certains de ces appareils, tels la sécheuse et le lave-vaisselle automatique sont encore des articles de 'luxe'. Pourtant nous en connaissons d'autres: ouvre-boîte automatique, l'extracteur de jus, etc... qui ne font que se rajouter à la liste des appareils qui ne sont encore accessibles qu'à une minorité de femmes: ces outils servent d'ailleurs à peine à alléger une besogne monotone et ingrate (sans valorisation sociale).

En fait, ce n'est pas l'acquisition de tous ces appareils qui viendra délivrer la ménagère de sa condition; sa libération se situe plutôt au niveau de la remise en question de son rôle au sein de la famille et au sein de la société.

En conclusion

Mais quelle est la perspective d'avenir? Si les femmes acceptent le fardeau de cette production non-rémunérée, est-ce volontairement ou bien, par suite des pressions sociales, n'ont-elles guère d'autres choix? C'est là une question essentielle, car si l'on veut faire respecter les droits individuels de la femme, il faut qu'elle aie voix au chapitre quand il s'agit de déterminer le rôle qu'elle doit jouer dans la société.

SEXUALITE ET REPRODUCTION

La sexualité est une partie intégrante de la vie et on ne peut la dissocier ni du travail ni de la vie affective. Chaque personne arrivée à maturité a besoin d'avoir des relations sexuelles saines et régulières. Et pourtant on nous apprend que la sexualité est "péché". Dès notre enfance, nous nous habituons donc à réprimer nos désirs sexuels. A force de réprimer un besoin aussi fondamental que le besoin sexuel on en vient à réprimer, sans même y penser d'autres besoins tout aussi fondamentaux tels que:

- avoir un travail qui ne soit pas seulement un gagne-pain abrutissant mais un enrichissement de la personne
- avoir des logements qui ne soient pas des cages-à-lapins
- avoir un salaire qui ne nous permette non seulement de survivre, mais de vivre
- etc.,

On nous dit "vous êtes nés pour un p'tit pain" et on accepte les privations comme étant "naturelles". Des individus qui vivent la répression quotidiennement au niveau de leur vie privée, acceptent plus facilement d'être brimés tant au niveau social qu'au niveau économique et politique. Une personne qui n'a pas une sexualité épanouie (qui subit ses grossesses avec fatalité) apprend à avoir peur de son corps et manque de confiance en elle-même; elle ne peut plus s'affirmer face aux autres et face à une société qui l'écrase. Le seul moyen qu'elle a pour s'affirmer est d'écraser les autres.

Nous subissons toutes et tous les conséquences d'une éducation qui essaie de nous faire croire que l'épanouissement sexuel n'est pas aussi fondamental que l'épanouissement intellectuel et social. Toutefois le rôle sexuel qui est attribué à la femme est différent de celui attribué à l'homme. Il est urgent que les femmes prennent conscience du rôle que la société leur a attribué jusqu'à maintenant pour qu'elles puissent définir elles-mêmes leur nouveau rôle.

a) La Sexualité de la Femme

Pour nos mères et pour encore beaucoup de femmes, la sexualité s'est limitée à "faire son devoir conjugal". La relation sexuelle devait se faire seulement en vue de concevoir un enfant et la jouissance de la femme était un péché. On essayait de nous convaincre que le seul rôle de la femme était celui d'être mère et que la relation sexuelle n'était qu'un moyen pour elle d'avoir des enfants. C'est ce qu'on appelait "l'épanouissement par la maternité". L'Eglise catholique soutenue par le patronat était la grande propagandiste de cette idéologie. Il n'y avait aucune information sur les moyens contraceptifs et pour la femme, les grossesses succédaient aux grossesses. Le pouvoir assurait ainsi aux grandes entreprises capitalistes une main-d'oeuvre à bon marché et facile à manoeuvrer: quand on est pris avec une famille nombreuse, on se préoccupe avant tout de la nourrir et on n'a ni le temps ni les moyens de revendiquer de meilleures conditions de vie.

"Les défenseurs de l'autorité craignent l'avènement de la maternité libre, car cela les priverait de leur proie. Qui ferait les guerres? Qui amasserait les richesses? Qui mettrait au monde le policier, le géôlier, si la femme refusait la procréation indistincte des enfants. "La race! La race! orient le roi, le président, le capitaliste, le prêtre. La race doit être sauvegardée même si cela réduit la femme au simple état de machine. Le mariage comme institution est notre seule soupape de sûreté face à l'éveil sexuel pernicieux de la femme." Mais leurs efforts frénétiques pour maintenir l'état de servitude ont été vains. Ont été vains aussi les édits de l'Eglise, les attaques perfides des dirigeants, et les armes même de la loi. La femme ne veut plus produire cette race d'êtres humains faibles, malades, dépossédés et qui n'ont ni la force et le courage moral de rejeter le joug de la pauvreté et de l'esclavage. Elle désire à la place moins d'enfants et de plus forts, conçus et élevés dans l'a-

mour, par son libre choix, et non pas par l'obligation que le mariage impose."

Emma Goldman, 1917

"Ma mère était à peine plus "fidèle" que mon père aux enseignements de la MÈRE des mères, l'Eglise... Son opposition obstinée à toute activité sociale et politique était une espèce de névrose et, comme elle, avait ses racines profondes dans l'inconscient, probablement dans l'insécurité congénitale de la classe ouvrière. Car ma mère n'était pas une exception. Le capitalisme et la religion ont fabriqué une série de mères comme la mienne..."

Pierre Vallières, 1968

Ainsi sexualité et reproduction n'étaient fatalement qu'une seule et même chose. La femme subissait la sexualité comme une contrainte, à laquelle elle ne pouvait échapper puisqu'elle était économiquement dépendante de son mari. Le mariage est un contrat qui assure à la femme logement et nourriture; en échange elle doit entretenir la maison et la famille et faire don de son corps à son mari. Même si la femme n'est plus satisfaite de la relation, il lui est difficile de refuser l'acte sexuel puisque le mari l'entretient matériellement.

Cette même société, qui continue de condamner la sexualité en dehors du mariage, ferme pourtant les yeux devant la prostitution et le viol qu'elle considère comme un mal "inévitable". Pendant que la justice, en apparence, punit ces deux crimes, toutes les structures de la société en favorisent l'existence.

L'homme est producteur, chef de famille: on encourage chez-lui, depuis sa plus tendre enfance, la naissance et le comportement adapté à son rôle. L'image de l'homme idéal présentée est celle de l'homme fort, agressif, compétitif, invulnérable et puissant.

La femme est essentiellement mère et épouse, au service inconditionnel de sa famille. Sa survie dépend de l'homme producteur avec qui elle établit nécessairement une relation de dépendance. Tout son conditionnement vise à la préparer à cette relation. On développera chez-elle des comportements qui ont pour trait fondamental l'absence d'autonomie poussée parfois jusqu'à l'abnégation quasi masochiste. La femme intériorise comme étant son devoir les fonctions de servir et de donner du plaisir, en retour duquel elle est censée recevoir "sécurité" et "protection".

Le rapport précis qui s'établit entre l'homme fort et agressif et la femme faible et soumise est fondamentalement un rapport de domination. Ce rapport se manifeste à tous les niveaux de la relation et particulièrement à celui de la sexualité. Dans ce contexte, l'acte sexuel est pour l'homme une prise de possession et pour la femme, un don de soi. Le viol survient quand la femme refuse de faire don d'elle-même. La prostitution et le viol sont deux formes ultimes de prise de possession.

b) La Femme "objet" sexuel

La femme devient un objet à conquérir et cherche à être conquise. La publicité transmise par tous les médias (radio, télévision, cinéma, chanson d'amour...) apprend à la femme les subterfuges nécessaires pour "attraper" l'homme qui pourvoiera à ses besoins: maquillage, mode, etc... Ces mêmes médias donnent donc à l'homme l'image d'une femme qui n'attend qu'une chose: être séduite et prise par lui. L'homme pense donc qu'il peut se procurer une femme au même titre qu'une auto; l'idée n'est pas loin qu'il puisse se l'acheter! Et ainsi, la forme ultime de la mise en marché de la femme est la prostitution.

Une fois de plus, le fait que la sexualité soit dissociée du reste de notre quotidien, rend la prostitution possible.

Encore à l'heure actuelle, le gouvernement nous empêche d'avoir un véritable contrôle sur notre corps:

- Aucune information valable sur la contraception n'est diffusée à l'échelle du Québec.
- On ne donne pas aux adolescents un minimum de connaissances sur la sexualité et la contraception.
- Encore un grand nombre de médecins refusent de voir que la contraception est, pour les femmes, un besoin aussi important que tout autre acte médical.
- L'avortement à l'hôpital est encore inaccessible et condamne les femmes soit à payer de très fortes sommes soit à passer par des charlatans. L'Etat oblige donc les femmes, surtout les plus pauvres, à mettre leur vie en danger.

La seule conséquence importante due à la pilule contraceptive est la thrombo-phlébite:

| | |
|---|-------------|
| Décès dus à la thrombo-phlébite (sans "pilule") | 1.5/100,000 |
| " " " " " " (avec "pilule") | 3.5/100,000 |

Et on constate aussi qu'il y a moins de décès dus à des avortements pratiqués dans des conditions médicales saines, que des grossesses menées à terme:

| | |
|---|----------------|
| Décès dus à des avortements médicaux | 3 à 5/100,000 |
| " " " l'accouchement dans les pays riches | 5 à 30/100,000 |
| " " " " " " " " sous-développés | 300/100,000 |
| Décès dus à des avortements de charlatans | 1,000/100,000 |

Le gouvernement semble donc considérer que les femmes peuvent continuer à avoir beaucoup d'enfants mais ne leur fournit aucun moyen pour les aider à les élever (garderies gratuites, allocations de grossesses, services ménagers communautaires, etc.)

Nous vivons toutes et tous notre sexualité dans un contexte social, politique et économique déterminant. Nous ne pouvons donc espérer vivre une nouvelle sexualité sans changer les structures mêmes de la société dans laquelle nous vivons. Depuis quelque temps on parle beaucoup de révolution sexuelle et de nouvelle culture, mais bien qu'ayant une nouvelle apparence, les relations entre les gens ont très peu changé. Ce n'est pas parce qu'on porte la mini-jupe, qu'on a les cheveux longs et qu'on prend la pilule qu'on est plus libre. Le système essaie de récupérer les aspirations profondes de chacun d'entre nous (vivre une sexualité saine) afin de nous faire oublier le vrai problème: l'exploitation de la majorité de la population par une minorité possédante. On est de toutes façons astreint à jouer le même rôle (c'est encore la femme qui a la charge des enfants, la responsabilité du travail ménager, etc...). Car même si on arrivait à dépasser l'empreinte que nous a laissée notre éducation, il nous est impossible de vivre en dehors des structures sociales qui elles n'auraient pas changé pour autant. On ne peut pas se défaire seul de l'emprise qu'a sur nous la société. Pour la sexualité, c'est comme pour tout le rest. Il faut en pleine conscience s'unir toutes et tous pour que ça change. On doit lutter pour un changement économique et politique au Québec, mais reconnaître dès maintenant l'importance d'une redéfinition de la sexualité pour un véritable changement social.

LE TRAVAIL SALARIE DE LA FEMME

Nous pouvons résumer en onze points la situation des femmes sur le marché du travail.

- Les salaires sont différents pour les hommes et pour les femmes.
- Les salaires sont moins élevés pour les professions que l'on considère traditionnellement comme féminines, que pour les autres.
- Les lois sur l'égalité des salaires sont inadéquates.
- Les régimes de pension et d'assurance-vie de groupe offrent moins de protection au mari d'une employée qu'à la femme d'un employé.
- Les congés de maternité payés sont rares.
- Les femmes ont moins de chances d'exercer un grand nombre de professions et d'y obtenir de l'avancement.
- Les femmes accèdent rarement, en comparaison des hommes, aux cadres supérieurs.
- Les aptitudes et les compétences des femmes ne sont pas utilisées pleinement.
- Les femmes sont enfermées dans des ghettos de travail d'où sont exclus les hommes parce que les salaires sont trop bas ou que le genre de travail est qualifié de féminin.
- Les femmes sont considérées comme un "cheap labour" qui fait profiter les patrons.
- La femme qui travaille doit assumer une double journée de travailé.

"on s'attend à ce que les garçons s'intéressent aux sports, les filles à la cuisine et aux bébés; et l'on donne de la vaisselle et une voiture de poupées à la petite fille et un gant de baseball au garçon... La mère laisse plus souvent le garçon libre d'adopter un comportement agressif et actif, tandis qu'elle attend de sa fille qu'elle évite toute violence, en gestes et en paroles, et encourage chez elle les attitudes de dépendance, de passivité et de soumission... Dans les écoles du Québec, les filles ne se préparent qu'à devenir mères de famille, tandis que les garçons s'adonnent à toute une gamme d'activités et envisagent un grand nombre de carrières..." (2)

Les possibilités, les potentialités de la femme sont sapées à la base. La société est la première à y perdre en détruisant le dynamisme et l'imagination de 50% de sa population. Il est surprenant de constater qu'il y a tant de femmes qui n'ont pas compris qu'elles devraient être stupides et qui sont actives et dynamiques dans plusieurs secteurs...

La femme sur le marché du travail ne se libère pas pour autant du rôle économique et social qu'on lui a imposé (épouse et ménagère); les préjugés continuent de la maintenir dans un état d'infériorité.

Le taux de participation des femmes au marché du travail a été croissant et cela d'une façon continue de puis la fin de la dernière guerre mondiale (voir tableau: I).

"En 1969, la plus forte concentration selon l'âge se retrouve chez les 14-24 ans (274,000) suivies par les 25-44 ans (269,000). Ces résultats bruts ne sont pas tellement significatifs puisque le groupe des 14-24 est aussi le plus nombreux dans la population." (3)

Toutefois, il est certain que les femmes de ce groupe sont plus portées à être sur le marché du travail car elles ont moins de "responsabilités" familiales.

Le degré de scolarité est un facteur déterminant: en effet, "17% des femmes qui ont terminé l'élémentaire sont sur le marché du travail, 30% pour le secondaire, 51% de celles qui ont leur secondaire II, 68% de celles qui ont terminé le post-secondaire." (4)

TABLEAU I

Taux d'activités des femmes (5)

| Années | Hommes | Femmes |
|--------|--------|--------|
| 1946 | 85.6 | 22.2 |
| 1947 | 85.2 | 21.7 |
| 1948 | 85.5 | 22.0 |
| 1949 | 85.5 | 23.2 |
| 1950 | 84.2 | 23.5 |
| 1951 | 84.8 | 23.9 |
| 1952 | 84.8 | 24.2 |
| 1953 | 84.5 | 24.5 |
| 1954 | 84.1 | 24.1 |
| 1955 | 83.9 | 23.8 |
| 1956 | 84.1 | 22.9 |
| 1957 | 83.6 | 24.0 |
| 1958 | 82.1 | 25.7 |
| 1959 | 82.1 | 25.9 |
| 1960 | 81.6 | 26.3 |
| 1961 | 81.1 | 26.6 |
| 1962 | 79.2 | 26.8 |
| 1963 | 78.4 | 27.8 |
| 1964 | 78.0 | 28.0 |
| 1965 | 77.8 | 29.3 |
| 1966 | 77.8 | 31.5 |
| 1967 | 77.8 | 32.5 |
| 1968 | 76.0 | 32.3 |

Mais si l'accès à l'instruction est possible dans presque tous les domaines pour les femmes, il n'en a pas toujours été ainsi:

"Jusqu'en 1960, les collèges classiques féminins se sont vus refuser les fonds publics auxquels les collèges classiques de garçons avaient droit. Seul, un petit groupe de privilégiées les fréquentait. Pendant ce temps-là, un réseau d'instituts familiaux, écoles ménagères subventionnées par le gouvernement se développaient afin de préparer les jeunes filles à devenir de bonnes mères de famille..." (6)

Cependant, les femmes continuent de s'instruire ou de travailler dans un nombre restreint de secteurs. L'adolescente continue d'être influencée par le peu de considération pour l'instruction et la réussite sociale qu'on reconnaît généralement aux femmes. "Puisqu'elle va se marier", elle sera peu portée à fournir l'effort d'une scolarisation plus longue. Elle est aussi influencée par la division des emplois selon les sexes. Et d'ailleurs on attribue à certaines catégories de travail, des clauses qui éliminent l'expérience et la maturité préférant comme première condition, le charme, la beauté et la "féminité". Les hôtesse de l'air en sont l'exemple le plus frappant.

"Malgré toutes les belles phrases sur l'idéal de l'égalité, le passé vit. La discrimination à l'égard des femmes prend une forme beaucoup plus subtile, et l'on insiste maintenant sur la jeunesse et le charme au dépend de l'expérience et de la maturité. C'est là une exploitation du sexe de la pire espèce, sans respect aucun pour l'honnêteté intellectuelle ni la simple logique... Jusqu'en 1965, le mariage était une cause de renvoi. Dans certaines compagnies, la grossesse est encore un motif de congédiement. Les hôtesse de l'air qui travaillent pour certaines lignes sont encore forcées, lorsqu'elles débutent, de signer un papier autorisant leur employeur à les congédier à l'âge de 30 ou 32 ans, tandis que... stewards et commissaires de bord ne sont évidemment pas soumis à ces dispositions." (6)

La femme mariée

L'état civil est un autre facteur qui influence la participation de la femme au marché du travail. Les femmes mariées sont les moins portées à entrer sur le marché du travail.

"En 1968, sur toutes les femmes mariées, 29.6% faisaient parties de la population active." (7)

Ce phénomène est simple à expliquer: la femme mariée a deux travaux à plein temps, celui de la maison et celui à l'extérieur. Peu d'hommes accepteraient de faire des semaines de 70 heures. L'augmentation du taux de main-d'oeuvre féminine s'est faite à prix de sacrifices et l'on passe ce fait le plus souvent sous silence. Comment peut-on parler de libération de la femme tant que cette situation durera et qu'on considère que la femme, au retour de sa journée de travail, aie à assumer seule, le ménage, la cuisine et le soin des enfants.

Et c'est une réalité qui existe ailleurs qu'au Québec aussi. On a calculé en France: *"que la femme sans enfant travaillait 50 heures dans sa profession et 27 heures à des tâches domestiques. Une mère de trois enfants et plus travaillait 34 heures dans sa profession et 50 à des tâches domestiques." (8)*

On ne pourra jamais parler d'égalité de conditions de travail et d'avancement tant que la femme aura à assumer deux travaux à plein temps. La société se doit de prendre ses responsabilités face aux enfants en créant des services communautaires et l'homme lui, se doit de se défaire de son mépris des tâches ménagères. De plus, la femme mariée qui travaille a à assumer le coût de la garde des enfants.

La femme doit aussi s'assurer d'un revenu élevé sinon il lui en coûtera plus cher de travailler que de rester à la maison:

"Le dégrèvement de \$1,000 qu'on accorde à un homme marié parce qu'il a une femme à sa charge diminue dollar par dollar dès qu'elle gagne plus de \$250 par an. Par conséquent, dès qu'elle atteint un salaire de \$1,250 par an, ce dégrèvement n'existe plus." (9)

Et pourtant, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, on demande au gouvernement de prendre des mesures qui faciliteraient le travail à l'extérieur aux femmes. Cependant, le gouvernement semble avoir très peur d'une telle éventualité et considérer plus rentable le travail gratuit des femmes.

"Aussi, la société, de crainte que les services et les facilités propres à aider les femmes à concilier les responsabilités du foyer et celles du travail n'encourage leur tendance à chercher un emploi, hésite à prendre des mesures dans ce sens." (11)

Le problème est simple: on ne reconnaît pas aux femmes le droit au travail rémunéré. Sa fonction première (vocation) est au foyer. Si elle est mariée, on fera tout pour la décourager. Si elle est célibataire, veuve ou divorcée, on la considère comme allant se marier. Son intégration au marché du travail est due à la ressource de main-d'oeuvre à très bon marché que forment les femmes.

Les revenus

Chez les femmes, le temps partiel tend à créer un groupe de travailleuses encore plus défavorisé. Elles constituent une force de travail de réserve, d'exploitation facile. Certains faits indiquent que les chances d'avancement ne sont pas les mêmes pour les employées à temps partiel. On n'accorde de congés aux employés "intermittents" que lorsque les lois provinciales l'exigent. En général, ces derniers ne bénéficient pas de congés payés et ne participent pas à tous les avantages offerts par l'entreprise.

"Dans les grands magasins, les femmes mariées occupent 69% de tous les emplois de ce genre. Les étudiants en occupent 24% et les autres catégories 7%." (12)

TABLEAU XI

(13)

Pourcentage de la population active travaillant moins de 35 heures/semaine

| Années | Hommes | Femmes |
|--------|--------|--------|
| 1960 | 3.1 | 16.7 |
| 1965 | 4.3 | 22.1 |
| 1970 | 6.3 | 24.9 |

Les travailleuses sont encore rémunérées à des taux systématiquement inférieurs à ceux des hommes, même dans des emplois serviles identiques. Pourtant avec l'adoption de la déclaration universelle des droits de l'homme, en 1948, le droit de la femme à un salaire égal et à des conditions de travail similaires est devenu un principe canadien. L'article 23 de la déclaration proclame que:

"Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal."

Un certain nombre de lois sur la parité des salaires ont reconnu cette nécessité et comprennent des dispositions qui prévoient des amendes pour les syndicats, pour les associations de salariés et pour les employeurs qui commettent des infractions à l'égard de ces lois.

TABLEAU III
(14)

Résumé des dispositions relatives à la législation des parités de salaire

| | CANADA | QUEBEC |
|----------------------------------|--|--|
| LOI: | loi de l'égalité des salaires pour les femmes (1956) | loi sur la discrimination dans le travail (1964) |
| PREUVE A FOURNIR: | même employeur et travail identique à fournir | discrimination dans le travail basée sur le sexe |
| SONT EXCLUS DE LA LOI: | les employeurs et les employés qui n'ont pas de liens avec le gouvernement fédéral dans l'accomplissement de leur travail et les employés qui ne travaillent pas pour une société constituée pour exécuter des travaux sous les auspices du gouvernement fédéral | employeurs qui ont moins de 5 employés; directeurs et contrôleurs; membres du Conseil d'administration ou de la direction; représentant patronal aux relations ouvrières; gens de maison |
| RECOURS EN JUSTICE PROVENANT DE: | l'employé lésé | l'employé lésé |
| AMENDE MAXIMUM: | particulier: \$100. autres: \$500. (société) | particulier: \$100. autres: \$1,000 (association patronale et association ouvrière) |
| PROTECTION DE L'EMPLOI: | oui | non |
| COMPENSATION DES PERTES SUBIES: | oui | non |

Il est à remarquer qu'une loi prévoyant une amende se situant entre les \$100 et \$1,000 est facilement violable si l'on pense aux chiffres d'affaires imposants des employeurs. Ils préfèrent payer une amende que d'établir une parité entre le salaire des femmes et celui des hommes.

Les chiffres suivants nous montrent que nous sommes encore loin du salaire égal à travail égal:

DANS L'INDUSTRIE DES VETEMENTS EN 1967:

| | | | |
|-----------------------|--------|----------------------|--------|
| | | (15) | |
| - apprêteur: | \$1.95 | apprêteuse: | \$1.44 |
| - assembleur: | 1.46 | assembleuse: | 1.44 |
| - poseur de doublure: | 1.82 | poseuse de doublure: | 1.44 |
| - tailleur: | 2.05 | tailleuse: | 1.59 |

DANS L'INDUSTRIE DU VETEMENT POUR FEMMES:

| | | | |
|-------------------------|--------|----------------------|--------|
| | | (16) | |
| - couseur à la machine: | \$2.36 | couseuse à domicile: | \$1.37 |

DANS LES GRANDES UNIVERSITES DU CANADA:

| | | | |
|-------------------------|---------------|----------------------|----------------|
| | | (17) | |
| - professeur titulaire: | la femme a un | salairé inférieur de | 7.9% à l'homme |
| - professeur adjoint: | " " " " | " " " " | 3.9% " " |
| - chargé de cours et | " " " " | " " " " | 8.9% " " |

BONNETTERIE:

| | | |
|----------|--------|---------------|
| | (18) | |
| - homme: | \$1.69 | femme: \$1.36 |

L'écart des salaires est fondé exclusivement sur le sexe. D'aucuns cherchent à expliquer ces écarts en les attribuant à divers facteurs, par exemple: niveau d'instruction, l'expérience, le secteur d'emploi et les fonctions.

SECTEURS DE TRAVAIL

Le fait de considérer les femmes comme étant par nature et vocation destinées au foyer a une autre conséquence que leur exploitation économique sur le marché du travail: on juge les femmes d'abord par leur sexe et non par leur capacité.

"il est très frappant de constater le degré de concentration de la main-d'oeuvre féminine dans quelques types d'occupation."

Ainsi, quatre groupes d'occupations regroupent 80% de la main-d'oeuvre féminine: professionnelles et techniciennes (16.5%), employées de bureau (25.6%), employées de services et des loisirs (21.1%), artisans et ouvrières (18.1%).

Cette caractéristique est encore plus évidente si nous considérons les professions choisies par les femmes à l'intérieur de chacun de ces groupes d'occupations.

Bien que la catégorie "administrateurs" regroupe 35 occupations, il suffit de deux pour réunir 62% des travailleuses de cette catégorie: propriétaires et directrices d'un commerce de détail (53%), propriétaires et directrices d'un service personnel (19%). Ces deux occupations ne réunissent que 38% des hommes de ce groupe.

Dans la catégorie "professionnels et techniciens" qui comprend 38 professions, 71% des travailleuses sont: soit institutrices (48.5%), soit infirmières ou étudiantes infirmières (23%).

Parmi les 13 catégories des commis à la vente, nous constatons que 91% des travailleuses de cette catégorie sont des commis-vendeuses.

Plus de 96% des travailleuses des services et récréation se départissent dans quatre catégories: intendantes, filles de table, cuisinières, femmes de chambre (77.6%), barbiers, coiffeuses, manicures (6.4%), blanchisseuses (5%), concierges et nettoyeuses (7.6%).

Dans les occupations des transports et communications, 92% des travailleuses sont téléphonistes.

Bien que les artisans et ouvrières qualifiées soient dispersées dans 93 des 232 occupations de cette catégorie, il suffit de réunir cinq occupations pour en regrouper près de 68%:

| | |
|---|-------|
| - coupeuse, monteuse, couseuse: | 6.0% |
| - fileuse, tisseuse, tricoteuse et assimilées: | 9.0% |
| - couturière et ouvrière (sauf en manufacture): | 6.9% |
| - embouteilleuse, emballeuse, étiquetteuse: | 9.6% |
| - couseuse et opératrice de machine à coudre: | 36.3% |

(19)

Même si une femme veut chercher un emploi dans d'autres secteurs, elle aura du mal à se placer: un grand nombre d'annonces s'adressent aux hommes et l'habitude d'avoir des colonnes de petites annonces séparées pour les hommes et pour les femmes se retrouve partout dans les journaux du Québec.

Dans un même emploi, les femmes auront moins de chances d'avancement que les hommes. Par exemple, dans l'enseignement:

"A la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal en 1968, 39% des enseignants au niveau de l'élémentaire étaient des femmes, mais, il n'y avait que 51.8% de directrices. Le personnel de la direction comptait 16.3% de femmes et aucune n'occupait de fonction importante." (20)

Il est certain que bien des femmes qui ont la charge d'enfants n'auraient ni le temps, ni l'énergie physique que peuvent demander certains postes de direction. Mais ces femmes sont en minorité dans la main-d'oeuvre féminine. En fait, on juge comme pré-requis que la femme n'a pas les capacités nécessaires pour un poste d'autorité et ce, quelles que soient les preuves que la femme donne dans son travail. Une expérience bien pertinente a été faite dans ce sens.

"Afin de se rendre compte si, oui ou non, les employeurs qui examinent les candidatures à un emploi sont influencés par le sexe, on a prié des cadres de noter les examens subis par un certain nombre de candidats. Lors d'un examen, un certain candidat a été choisi premier dans 85% des cas. Noté d'un nom féminin, ce candidat n'est arrivé premier que dans 30% des résultats. Etant donné que l'on exigeait la même chose pour les hommes et pour les femmes, l'évaluation dépendait évidemment du sexe. Quand ils s'imaginaient qu'ils avaient affaire à une femme, les examinateurs lui attribuaient une note défavorable à cause des caractéristiques qu'ils estimaient être l'apanage des femmes." (21)

Une autre raison que l'on donne pour écarter les femmes de ces fonctions est qu'elles sont plus souvent absentes que les hommes:

"Les calculs à ce sujet démontrent que les femmes sont en moyenne absentes deux jours de plus par an." (22)

Cette différence est trop petite pour être significative, d'autant plus, que, plus le salaire est bas, plus le taux d'absentéisme est fort. Le problème est de savoir si le pourcentage d'absence chez les salariés qui ont des revenus inférieurs est plus élevé parce qu'il y a plus de femmes qui occupent ces emplois mal payés, ou si le pourcentage d'absence de la femme est plus élevé parce qu'elle occupe souvent des emplois mal rétribués et peu intéressants.

Le plus surprenant est que les syndicats, qui sont censés prendre la défense des intérêts des travailleurs, usent de discrimination envers les femmes dans leur propre organisation.

"Les femmes sont actuellement présentes dans presque tous les secteurs syndiqués au Québec. Elles représentent près de 62% des effectifs dans le textile, 11% des effectifs dans les services publics, 65% des effectifs dans les hôpitaux, 35% des effectifs du commerce et du bureau et 28% des effectifs des fonctionnaires provinciaux. Sans oublier qu'elles sont plus de 80% de la main-d'oeuvre à gagner moins de \$100 par semaine... A la Confédération des Syndicats Nationaux, même si les femmes constituent environ un quart des effectifs, vous ne retrouverez aucune femme à l'exécutif général du mouvement, aucune femme au bureau confédéral et seulement douze femmes parmi les 157 membres au conseil confédéral." (23)

La situation de la femme dans le processus économique se résume à son rôle de ménagère: celui-ci la poursuit, même sur le marché du travail. Ce rôle est basé sur la fonction économique de la femme, son état de servage, mais ce rôle est soutenu par une mentalité, des préjugés qui sont très forts. La femme n'en n'est pas, dans la majorité des cas, consciente. D'ailleurs sa participation au marché du travail n'est pas un signe de révolte face à sa condition; c'est l'augmentation de la demande pour ses services qui a été un facteur décisif.

"On peut évidemment dire que l'augmentation du taux de participation des femmes résulte d'une forte demande de leurs services. L'expansion de la demande s'est produite dans les secteurs professionnels de l'économie où les femmes sont traditionnellement employées comme la garde et l'éducation des enfants, la garde et le soin des malades, la cuisine, la confection, la réparation et le nettoyage des vêtements.

Elle a lieu aussi dans la publicité et le travail de bureau, surtout dans le métier de sténo-dactylo, qui sont devenus des métiers presque exclusivement féminins. Le niveau de demande de leurs services est un facteur plus décisif de la participation à la population active que dans le cas des hommes. En outre, le fait que des travailleuses soient prêtes à travailler à un barème relativement bas de salaire, peut fort bien contribuer à cet accroissement de l'emploi féminin, hors de proportion avec celui de l'emploi masculin." (24)

"Si les employeurs ont accueilli avec empressement les femmes à cause des bas salaires qu'elles acceptaient, ce même fait a provoqué des résistances du côté des travailleurs masculins. Entre la cause du prolétariat et celle des femmes, il n'y a pas eu une solidarité aussi immédiate... Le problème s'est présenté un peu de la même manière qu'aux Etats-Unis à propos de la main-d'oeuvre noire. Les minorités les plus opprimées d'une société sont volontiers utilisées par les oppresseurs comme une arme contre l'ensemble de la classe à laquelle elles se rattachent; du même coup, elles apparaissent d'abord comme ennemies et il faut une conscience plus profonde de la situation pour que les intérêts des Noirs et des Blancs, des ouvrières et des ouvriers, réussissent à se coaliser au lieu de s'opposer les uns aux autres. On comprend que les travailleurs mâles aient d'abord vu dans cette concurrence à bon marché une menace redoutable et qu'ils se soient montrés hostiles." (25)

D'ailleurs on voit vite que les femmes ne prennent pas les emplois des hommes car c'est surtout dans les services que l'emploi féminin s'est développé: il s'agit alors de postes de travail traditionnellement tenus par la population active féminine.

TABLEAU IV
(26)

Pourcentage de la main-d'oeuvre féminine et salaires moyens

| SECTEURS | % DE FEMMES | SAL. MOYENS |
|--------------------------------------|-------------|-------------|
| Bois | 5.4 | \$2,672. |
| Vêtement | 71.1 | 2,972. |
| Cuir | 46.1 | 3,027. |
| Bonneterie | 61.6 | 3,059. |
| Meubles | 10.5 | 3,520. |
| Textiles | 30.0 | 3,706. |
| Aliments et boissons | 20.4 | 3,901. |
| Caoutchouc | 29.1 | 3,912. |
| Manufactures diverses | 29.6 | 3,937. |
| Tabac | 50.9 | 4,577. |
| Produits minéraux non métall. | 9.8 | 4,620. |
| Machinerie | 10.3 | 4,676. |
| Imprimerie et éditions | 27.6 | 5,558. |
| Produits métalliques | 19.5 | 4,795. |
| Appareils électriques | 24.4 | 5,081. |
| Papier et produits connexes | 12.8 | 5,335. |
| Produits chimiques | 23.6 | 5,350. |
| Matériel de sport | 7.4 | 5,386. |
| Métaux primaires | 6.2 | 5,558. |
| Produits du pétrole et de la houille | 7.8 | 7,224. |

SANS OUBLIER QUE:

- Les congés de maternité payés n'imposent pas un lourd fardeau à l'économie nationale. La plupart des femmes canadiennes qui travaillent ont moins de trois enfants, et plus d'un quart de la population active féminine n'a pas encore atteint l'âge d'avoir des enfants ou l'a probablement dépassé.

- Le pourcentage de femmes occupant des postes de gestion ou d'administration est de 3.9% sur une population féminine active de 32%.

- Moins de la moitié (47.5%) de la main-d'oeuvre féminine se composait de femmes célibataires; la majorité étaient veuves, mariées ou séparées.

- Une autre différence très sérieuse dans les conditions de travail offertes aux hommes et aux femmes est la différence à la retraite. En plus de l'inégalité dans les chances de travailler à un certain âge, cela cause des problèmes matériels pour les femmes.

- Quelques lois ont trait aux horaires des femmes. Dans certains cas, le nombre maximum d'heures de travail autorisées est plus bas que pour les hommes. Souvent, l'employeur est tenu d'assurer le transport des femmes afin de veiller à leur sécurité lorsque leur emploi les oblige à des allées et venues entre la maison et l'entreprise entre minuit et six heures. Ces mesures protectrices traduisent une discrimination à l'égard de la femme. Si l'emploi comporte des dangers, tous les employés qui y sont exposés devraient avoir droit à la même protection. La législation qui veut protéger les femmes n'a pour résultat que de limiter leurs chances de trouver les emplois qu'elles veulent.

RENVOIS:

- (i) Bureau de la main-d'oeuvre féminine, Ministère du Canada, 1969
- (1) La situation de la femme au Canada, la Commission Royale d'Enquête sur la femme, Ottawa, 1970
- (2) *ibid.*
- (3) Special Surveys Division, (9712-512), B.F.S.
- (4) Opération Départ, Ministère de l'éducation, Direction générale de l'éducation permanente, Québec, 1969
- (5) Benjamin, H., Les orientations du développement économique régional de la province de Québec, Ministère de l'expansion économique régionale, Ottawa, 1969
- (6) *ibid.* (1), pp. 185-186
- (7) *ibid.* (1), p. 101
- (8) Bureau Fédéral de la Statistique, Ottawa, 1969
- (9) Larguia, Isabel, Contre le travail invisible, Partisans, no. 54-55, Paris, p. 213
- (10) Politiques et programmes de main-d'oeuvre du Canada, O.C.D.E., Paris, 1966
- (11) *ibid.*
- (12) *ibid.* (8)
- (13) Les femmes de la population active 1970, Bureau de la main-d'oeuvre féminine, Ministère du Travail, p. 15
- (14) *ibid.* (6), pp. 78-79
- (15) Bureau de la Statistique du Québec
- (16) *ibid.*
- (17) La discrimination et les écarts de traitement éloignent les femmes des Universités, *Le Devoir*, 15 décembre 1970
- (18) *ibid.* (1), p. 83
- (19) *ibid.* (4), pp. 239-241
- (20) *ibid.* (1), p. 105
- (21) *ibid.* (1), p. 106
- (22) *ibid.* (1), p. 108
- (23) Dumas, Géraldine, D'une conférence à l'autre, C.S.N., 1970, pp. 20-21
- (24) *ibid.* (10)
- (25) De Beauvoir, Simone, Le deuxième sexe, Paris
- (26) *ibid.* (8)